

PALACE

La distinction Palace

FRANCE

La réforme du classement hôtelier mise en place par la loi du 22 juillet 2009 portait sur deux grands axes : la modernisation des critères de classement et la refonte de la procédure permettant d'obtenir les «nouvelles étoiles».

Créée en 2010, la Distinction Palace permet la reconnaissance d'hôtels présentant des caractéristiques exceptionnelles. La Distinction Palace doit permettre de valoriser ces établissements sur la scène internationale vis-à-vis d'une offre concurrente de plus en plus importante.

Qu'est-ce que la Distinction Palace ?

Parmi les nouveautés introduites par cette réforme : **la création de la catégorie « 5 étoiles »**. Enjeu d'image, d'attractivité et de rayonnement, entraînant l'ensemble de l'offre, elle constitue désormais la figure de proue du meilleur de l'hôtellerie française.

Toutefois, parmi les hôtels classés 5 étoiles, certains doivent être distingués. Situation géographique, intérêt historique, esthétique et/ou patrimonial particulier, service sur mesure, ces établissements d'exception font partie du paysage touristique français depuis toujours mais aucune distinction officielle ne venait jusqu'ici saluer leur différence.

C'est pourquoi, a été créée la **Distinction Palace** qui permet **la reconnaissance d'hôtels présentant des caractéristiques exceptionnelles**.

La Distinction Palace doit permettre de valoriser ces établissements sur la scène internationale vis-à-vis d'une offre concurrente de plus en plus importante. Plus globalement, elle doit contribuer au rayonnement de la culture française et à l'attractivité de la destination France.

Comment est attribuée la Distinction Palace ?

La Distinction Palace est attribuée à l'issue de deux phases :

- une **phase d'instruction** conduite par Atout France reposant sur des critères d'éligibilité objectifs, critères issus du classement de la catégorie 5 étoiles qui deviennent obligatoires : existence d'un espace de remise en forme, d'un spa, une équipe polyglotte, un service de conciergerie, ...
- une phase d'analyse par une commission, composée de personnalités qualifiées, qui fonde son avis sur un ensemble de critères d'appréciation : localisation, esthétique, histoire des lieux, personnalité de l'établissement, implication des équipes dans la recherche de l'excellence, restaurant gastronomique, politique de respect de l'environnement...

Pour télécharger l'arrêté du 3 octobre 2014 relatif à la "distinction Palace", [cliquez ici](#).

Pour télécharger l'arrêté du 25 février 2019 portant nomination à la commission d'attribution de la "distinction Palace", [cliquez ici](#).

Prorogation jusqu'au 30 septembre 2024

Les conséquences de la pandémie de Covid-19 dans le tourisme imposent de prendre des mesures d'adaptation réglementaire en soutien aux professionnels du secteur, en particulier dans la perspective de la relance.

C'est ainsi que les hébergeurs ont désormais la possibilité de maintenir temporairement leur classement à l'issue de sa durée de validité.

Atout France a également souhaité que des mesures spécifiques puissent s'appliquer aux établissements hôteliers détenteurs de la **Distinction Palace**, dont l'activité a été particulièrement impactée par la crise sanitaire du fait de la fréquentation habituelle de ces établissements par la clientèle internationale.

Aussi l'arrêté du 28 décembre 2023 [publié au Journal Officiel le 30 décembre 2023](#) proroge la durée de validité des « distinctions Palace » qui avaient été attribuées en 2016 et 2018, initialement pour une période de cinq ans.

Il modifie en effet la durée de validité (prévue à l'article 6 de l'arrêté du 3 octobre 2014) **jusqu'au 30 septembre 2024** pour les décisions d'attribution de la distinction qui devaient cesser de produire leurs effets.

[Pour en savoir plus](#)

31 hôtels d'exception affichent aujourd'hui la Distinction Palace.



Découvrez ces établissements prestigieux !
[Connaître les 31 établissements distingués](#)
[Palace](#)

Soirée Palaces de France